

Modalités de fonctionnement 2022-2023



Conditions d'admission :

Un **minimum de 10 élèves** par groupe (un groupe pour le 1^{er} cycle et/ou un groupe pour le 2^e cycle) est nécessaire pour pouvoir offrir le programme DAS sous forme de concentration à l'école La Source. L'élève doit répondre aux **conditions** suivantes :

- être inscrit à l'école La Source pour l'année scolaire 2022-2023 (niveaux 1 à 5);
- être inscrit à un cours de danse au secteur loisir, dans l'école et le style de danse de son choix (preuve à l'appui);
- avoir au minimum trois ans d'expérience dans une ou plusieurs des disciplines suivantes : danse, gymnastique, théâtre, patinage artistique, chant ou *cheerleading*. Il y aura un document à compléter lors du premier cours;
- participer à la classe d'évaluation du groupe en début d'année scolaire.

Conditions de participation :

La participation au programme DAS est un privilège. Certaines conditions doivent être respectées en tout temps par l'élève pour rester dans le programme et pouvoir s'y réinscrire l'année suivante :

- l'élève devra respecter les règles et politiques de l'école de danse Danzhé;
- les absences et les retards devront être justifiés à l'école La Source **ET** à l'enseignante au même titre que toutes les autres matières à l'horaire. Il revient à l'élève de reprendre le contenu manqué avec un collègue de classe avant son retour;
- un temps de pratique hebdomadaire doit être fait par l'élève pour intégrer les apprentissages et pour participer aux projets/prestations.

Coûts de participation au programme DAS : 825.00 \$/élève + tx.

Le programme DAS n'est pas financé par le Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda. Les coûts devront être payés à Danzhé. Ce montant inclut :

- environ **100 heures** d'enseignement par des ressources qualifiées;
- environ **40 heures** de répétitions ET de prestations encadrées;
- des évaluations personnalisées;
- les frais d'utilisation des locaux et du matériel de Danzhé;
- les frais d'administration (Danzhé) du programme.

L'accessibilité et la qualité sont des préoccupations pour nous. Il sera possible de défrayer les coûts en plusieurs versements mensuels (jusqu'à 8 versements sous certaines conditions).

N.B. Il pourrait y avoir des frais supplémentaires demandés pour des costumes, des formations et/ou des spectacles.

Transport :

Le transport entre l'école La Source et Danzhé est à la charge des élèves (ou des parents s'il y a lieu). Les cours ont lieu dans les locaux de Danzhé à l'exception de certains cours spéciaux qui peuvent avoir lieu à l'extérieur des studios de Danzhé. Il y a environ 950 mètres entre les deux lieux ; soit environ 11 minutes de marche. L'horaire des cours sera organisé afin que les élèves puissent utiliser le transport scolaire.

Inscription :

- 1) Chaque élève doit s'inscrire à la concentration Danse et Arts de la Scène par le portail de l'école La Source. Les confirmations de l'école La Source arrivent au printemps.
- 2) Une fois son inscription confirmée par courriel par l'école La Source, l'élève doit **aussi** s'inscrire en ligne à l'école de danse Danzhé vers la fin août : www.danzhedanse/inscription. Les élèves qui ont été confirmés par l'école La Source recevront un courriel d'avis pour les dates et la marche à suivre.

Coordonnées :

Des questions? Communiquez avec nous :

Sylvie Richard et Channy Gingras
Responsables du Programme DAS
Danzhé

Téléphone : 819-764-4474 (laissez-nous un message)

Courriel : info@danzhedanse.com

